

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 25 avril 2019

Convocation en date du 19 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Maire de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - M. FERRON Jean-Yves - M. RIOTTOT Fabrice - Mme MAILLERIE Liliane - Mme PAILLARD Christine

Absente non excusée : Mme CHEVALIER Catherine

Absentes excusées : Mme GAUTUN Barbara (qui donne pouvoir à Mme RIVIERE Marguerite), Mme GAUDIN Manuella, Mme POTTIER Maryline (qui donne pouvoir à M. QUARGNUL Franco)

Secrétaire de séance : M. FERRON Jean-Yves

Objet 2019 - 037 - DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

M. le maire présente :

Un plan communal de sauvegarde (PCS) doit être élaboré afin de préserver la sécurité des habitants et protéger au mieux leurs biens et leur environnement.

Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du PCS répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce document d'information communal sur les risques majeurs présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

Après présentation du DICRIM pour Ballots, le conseil municipal

VALIDE ce document, qui sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Objet 2019 - 038 - Mayenne Culture : participation financière pour interventions Danse Ecoles

M. Maxime CHAUVIN présente :

L'école Lefizellier a déposé un dossier de candidature auprès de Mayenne Culture pour le projet Danse à l'école pour l'année scolaire 2019-2020.

Le souhait serait de 30h (Mme Boulay : 6h ; Mme Frénel : 9h ; Mme Gélou : 9h et Mme Serisier : 6h), soit un coût total de prise en charge par la commune : 1103.10 € + 20 € cotisation.

Il faut attendre l'avis du Groupe départemental d'évaluation, qui enverra en mairie à compter du 17 juin la proposition, qui sera à valider ou non par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un accord de principe à cette demande de participation.

Objet 2019 - 039 - Participation exceptionnelle Amicale des sapeurs-pompiers

L'amicale des sapeurs-pompiers a déposé une demande de subvention exceptionnelle : suite à la contrainte de la sous-préfecture, dans le cadre de la mise en place du plan vigipirate, de disposer d'un service de sécurité avec 6 vigiles (au lieu de 4), le coût s'élèverait à 1800 € (par rapport à 550 € en 2018).

Dorénavant, les associations organisant de telles manifestations seront obligées de mettre en place un système de sécurité qui se révèle onéreux. Ces coûts supplémentaires mettent en péril le maintien de ces manifestations voire des associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à une participation à hauteur de 50 % du coût du service de sécurité, soit pour l'amicale des sapeurs-pompiers, une participation de 900 €.
